



**PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL de L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES  
le 23/11/2005  
CONSEIL GENERAL**

**PRESENTS :**

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général,
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- Mme Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros,
- Mme Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette.

**REPRESENTES :**

- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Député,
- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vésubie,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon,
- M. Eric PAUGET, Conseiller Général,
- M. Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende,
- M. Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var,
- M. Pierre MARIO, Adjoint au maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Marcelle PASTOR, Adjointe au Maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Simone RAYBAUD, Adjointe au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Mme Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

**ABSENTS :**

- M. José BALARELLO, Vice-Président du Conseil Général, Sénateur
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Paul CUTURELLO, Conseiller Général.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83  
edmam@wanadoo.fr

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

(suite)

- M. René GILLY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de la Tour-sur-Tinée,
- Mme Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- Mme Claudine LAURIERE, Conseiller Général,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gillette,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel,
- Mme Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque,
- M. Lucien CARLES, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- M. Pierre-Jean MARICIC, Conseiller Municipal d'Andon,
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- M. Charles PLENT, Conseiller Municipal de Roquebillière,
- M. Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.

**EXCUSES :**

- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental
- M. Didier ROCHETTE, Directeur des Affaires Culturelles du Conseil Général
- M. Frédéric ANTOINE, Chargé de Mission à la Direction de la Culture du Conseil Général,
- M. Hubert TASSY, Délégué Départemental à la Musique et à la Danse,
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique,
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Budget supplémentaire 2005
2. Orientations budgétaires 2006
3. Modification de postes
4. Réforme
5. Convention de remboursement des frais de commission de réforme
6. Prestation capital décès J. DUBREUIL
7. Questions orales
8. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant M. ESTROSI, Président du Conseil Général, ouvre la séance à 17h00 en remerciant l'ensemble des membres présents.

**1. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005**

Le Président donne lecture du Budget Supplémentaire du Syndicat pour l'année 2005. Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget supplémentaire 2005 du Syndicat qui se présente comme suit :

<b>DEPENSES :</b>	Fonctionnement .....	1 500.00 €
	Investissement .....	<u>34 600.00 €</u>
	<b>Total</b>	<b>36 100.00 €</b>
<b>RECETTES :</b>	Fonctionnement .....	1 500.00 €
	Investissement .....	<u>34 600.00 €</u>
	<b>Total</b>	<b>36 100.00 €</b>

**LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005 EST VOTE A L'UNANIMITE**

Le Président remercie l'ensemble des membres et rappelle l'aide importante accordée par le Conseil Général des Alpes-Maritimes en faveur de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes.

**2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005**

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 06/02/92 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant deux mois avant l'examen du budget. Il propose un **budget 2006** du Syndicat Mixte s'élevant à **1 395 710 euros**.

**PARTICIPATIONS 2006**

<b>CONSEIL GENERAL :</b>	893 000 €	(870 400 € en 2005)
<b>COMMUNES :</b>	380 € / An et Enfant	(360 € en 2005)
<b>ELEVES :</b>	250 € / An	(240 € en 2005)

**BUDGET PREVISIONNEL 2006**

	<b>BUDGET 2005</b>	<b>BUDGET 2006</b>
<b>RECETTES</b>	<b>1 360 400.00 €</b>	<b>1 395 710.00 €</b>
Part. C.G.	870 400.00 €	893 000.00 €
Part. Communes	230 000.00 €	250 000.00 €
Part. Elèves	190 000.00 €	200 000.00 €
Autres participations	60 000.00 €	42 710.00 €
Produits de cession	10 000.00 €	10 000.00 €

<b>DEPENSES</b>	<b>1 360 400.00 €</b>	<b>1 395 710.00 €</b>
Charges de fonctionnement	220 900.00 €	222 900.00 €
Frais de personnel	1 104 000.00 €	1 138 000.00 €
Amortissement	8 500.00 €	6 810.00 €
Diverses charges/Indemnités Elus	27 000.00 €	28 000.00 €

Le Président clôt la discussion budgétaire pour un budget prévisionnel 2006 s'élevant à 1 395 710 euros.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**



### **3. MODIFICATION DE POSTE**

Le Président informe l'assemblée que suite à la réussite au concours externe de la Fonction Publique Territoriale de l'un de nos agents, il convient de modifier le poste de façon à ce que cet agent intègre son nouveau grade d'emploi.

#### **Cadre B de la filière culturelle**

1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (A.T.E.A.) de trompette en 1 poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (A.T.S.E.A.) de trompette à compter du 01/09/2005.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **4. MATERIEL A REFORMER**

Le Président informe l'assemblée qu'il apparaît dans l'inventaire du Syndicat Mixte du matériel administratif et pédagogique hors service (listing en annexe). Il propose de réformer ce matériel.

La première liste fait apparaître du matériel donné au Syndicat Mixte et qui de ce fait n'engendre aucune incidence financière. La seconde liste par contre représente du matériel acheté par le Syndicat Mixte à ressortir de l'inventaire avec une incidence financière et comptable d'un montant de 13 289.65 euros.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

M. TREHIN, Payeur Départemental, évoque la question des amortissements des immobilisations. L'Ecole Départementale de Musique ne procède à aucun amortissement de ses biens en dehors du matériel de transport. Par conséquent, il serait essentiel de prévoir au budget primitif 2006 des crédits suffisants pour couvrir les amortissements des biens inscrits à l'inventaire. Le point sera fait sur ce dossier.

### **5. CONVENTION REMBOURSEMENT FRAIS COMMISSION DE REFORME**

Le Président rappelle que les collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale doivent signer une convention sur les modalités de remboursement liées au fonctionnement de la Commission Départementale de Réforme par référence à l'arrêté du 04/08/2004.

En conséquence, le Présidence propose de signer cette convention avec le Centre de Gestion qui prendra effet à compter du 01/01/2006.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **6. PRESTATION CAPITAL DECES DE M. DUBREUIL**

Le Président informe les membres du Comité que suite au décès de M. James DUBREUIL qui occupait le poste de Directeur adjoint au sein de l'Ecole Départementale de Musique, Mme DUBREUIL a sollicité l'attribution de la prestation capital décès. Le Syndicat Mixte doit verser aux ayants droits cette prestation d'un montant de 33 000 euros.

En effet, par référencé à l'article 119 de la loi du 26/01/84 et l'article 7 du décret du 11/01/60, le capital décès est une prestation obligatoire à la charge de la collectivité versée aux ayants droits d'un fonctionnaire décédé. La somme du capital décès est calculée sur le traitement et les indemnités afférents à la classe et à l'échelon dans lesquels se trouvait le défunt au jour du décès.

Cette dépense obligatoire ayant une trop forte incidence sur le budget du Syndicat Mixte, le Président propose de solliciter le Conseil Général des Alpes-Maritimes afin d'obtenir une aide financière de 64 % de cette dépense exceptionnelle correspondant aux statuts du Syndicat Mixte.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **7. QUESTIONS ORALES : néant**

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **Manifestation musicale « C'est pas classique »**

M. THAON évoque l'engagement du Conseil Général en matière culturelle notamment le soutien du Président du Conseil Général, M. ESTROSI, à l'enseignement musical dispensé par l'Ecole Départementale de Musique dans la zone de montagne.

M. THAON rappelle que le Président a proposé les 11, 12 et 13 novembre 05, trois journées gratuites de musique classique sous le titre « C'est pas classique » dans le but de permettre l'accès au grand public à la culture sous l'organisation de la direction de la culture du Conseil Général en collaboration avec la Délégation Départementale à la Musique et à la Danse. Il laisse la parole à M. ROCHETTE, Directeur des Affaires Culturelles du Conseil Général qui présente à l'assemblée M. Frédéric ANTOINE prenant la suite de M. SOLEAN.

M. ROCHETTE tient à exprimer sa satisfaction pour la participation de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes au week-end musical « C'est pas classique » à Nice-Acropolis. En effet, l'Ecole de Musique a mobilisé toutes ses troupes lors de cette première édition par un programme de qualité dispensé par ses enseignants. Grâce à cela, le grand public a pu assister à de belles prestations.

M. ROCHETTE tient à souligner que l'Ecole Départementale de Musique est une structure en état de marche, qu'il s'agit d'un outil formidable pourvu de musiciens de talents qui ont la capacité de faire de la pédagogie et de se produire en concert. Tout ceci est le fruit d'un travail de fond sur le terrain et il souhaite que de telles structures, qui oeuvrent depuis des années, soient soutenues.

### **Cours de théâtre**

M. MARY évoque le succès extraordinaire obtenu par la mise en place d'ateliers théâtre en septembre 2005 dans la vallée de la Roya-Bévéra.

### **Bilan rentrée scolaire 2005/2006**

M. BRUN dresse un bilan positif de la rentrée scolaire qui s'est très bien déroulée avec une augmentation d'effectifs, atteignant 800 élèves. Il diffuse un état des nouvelles disciplines enseignées dans le haut pays.

### **Documents remis aux membres du Comité :**

- **Ventilation des horaires d'enseignement hebdomadaire et des élèves par canton**
- **Bilan d'activités musicales 2004/2005**
- **Dossier de présentation des interventions musicales en milieu scolaire 2005/2006, bilans et réalisations 2004/2005**
- **Bilan d'activités musicales 2004/2005**
- **Planning des auditions de Noël**
- **Dépliant « C'est pas classique »**

### **Recherche de locaux dans le centre d'enseignement de Carros**

Mme RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros, aborde le problème des locaux à Carros. L'Ecole Départementale de Musique dispense des cours au Collège Paul Langevin mais également à l'ancienne Ecole Primaire du Village. Ce local n'étant plus disponible en septembre prochain, une réunion de travail, proposée par la communauté de communes, est programmée le 14/12/2005 afin de trouver une solution. Un projet de construction de locaux où l'on pourrait intégrer l'Ecole Départementale ainsi que sa direction administrative sera abordé lors de cette réunion.

Aucune question nouvelle n'étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

Fait à Nice, le 14/12/2005

